

REPUBLIQUE FRANCAISE
Département de L'Yonne
COMMUNE DE MONTIGNY LA RESLE
REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Délibération° 2026-31
Séance du Mardi 28 avril 2026

Afférent au Conseil	: 15	Pouvoirs	:/
En exercice	: 15	Absents excusés	:/
Présents	: 15	Absents	:/
Date de convocation	: 22/04/26	Date d'affichage	: 22/04/26

L'An deux mil vingt-six, le mardi 28 avril à 19 h 00, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Dominique TORCOL, Maire.

Etaient présents : Dominique TORCOL - Philippe BALANÇON - Myriam BAUJARD - Pierre-Alain BOURDILLON - Mathieu CHATELAIN - Arlette COURTY - Marianne CUNIN - Christian DOUSSOT - Jérôme DUHANOT - Brigitte DURY - Marie-Christine GAULUET - Louise MONMUSSON - Jean PARESYS - Bruno PERON - Florence RODRIGUEZ

Absents excusés : /

Absents : /

Secrétaire de séance : Marie-Christine GAULUET

Le quorum étant atteint le Conseil Municipal peut délibérer.

OBJET : Décision d'affectation du résultat 2025

Le Conseil Municipal vient d'arrêter les comptes de l'exercice 2025, en adoptant le Compte Financier Unique (CFU) qui fait apparaître :

REPORTS : (Pour rappel)

Déficit reporté de la section Investissement de l'année antérieure : 18 527,70 €
Excédent reporté de la section Fonctionnement de l'année antérieure : 257 259,49 €

SOLDES D'EXECUTION :

Un solde d'Exécution de la section d'Investissement de :
Dépenses : 102 464,50 € Recettes : 88 134,99 € soit 14 329,51 €

Un solde d'Exécution de la section de Fonctionnement de :
Dépenses : 585 116,46 € Recettes : 615 265,89 € soit 30 149,43 €

RESTES A REALISER 2025 : Dépenses d'investissement : 4380 €

LE BESOIN NET DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT PEUT DONC ETRE ESTIME A : 32 857,21€

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal, à l'unanimité **DECIDE** d'affecter :

Au compte 1068 :

Excédent de fonctionnement capitalisé (Recette 1068) : 35 000 €

Ligne 002 :

Excédent de fonctionnement reporté (Recette 002) : 252 408,92 €



Pour copie certifiée conforme,
Le Maire
Dominique TORCOL

